

## **CLECT Métropole**

### **INFORMATION**

#### **Transferts de compétences –**

#### **Processus d'intégration comptable de l'actif et du passif**

Mesdames, Messieurs les Maires, Chers collègues,

**Les transferts de compétences intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2018** ont eu des incidences juridiques, organisationnelles et financières déjà mises en œuvre (transferts de contrats, de certains personnels, révision des attributions de compensation,...).

Un volet conséquent de ces incidences concerne le patrimoine affecté à l'exercice des compétences désormais confiées à la Métropole. Il a vocation à se traduire par **l'intégration comptable de l'actif et du passif attachés aux compétences** transférées puis par la rédaction, en tant que de besoin, des actes permettant de formaliser le transfert du patrimoine et de son financement.

**Cette procédure de régularisation au titre du patrimoine est en cours.** Des premières délibérations sont intervenues en ce sens lors du dernier conseil de la métropole.

Sa mise en œuvre sera progressive durant l'année 2019 et au-delà selon les étapes suivantes :

- **Dans un premier temps, vos services seront sollicités pour transmettre l'état de l'actif municipal au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des amortissements et celui des subventions, à la même date.**

Le travail s'effectuera d'abord en priorité avec les communes ayant conclu une convention de dette récupérable, ou qui disposaient de budgets annexes pour l'exercice des compétences transférées.

Après examen, **un temps d'échange pourra intervenir** entre les services de la métropole et le référent de votre commune afin de déterminer si une **mise en cohérence de certains documents** devait s'avérer nécessaire au regard de l'actif et du passif transféré.

**Au terme de ce travail technique**, vous serez invités à **soumettre à votre conseil municipal un rapport tendant à approuver le transfert comptable de l'actif et du passif** correspondant au transfert et je soumettrai à l'approbation du conseil de la Métropole un rapport concordant.

- Dans un second temps, sera examinée la nécessité d'établir des actes spécifiques actant du transfert de propriété des biens.

Dans l'attente, je reste pleinement à votre écoute ainsi que les services de la métropole que vous pouvez solliciter pour toute précision via la présente adresse.

Je vous prie de recevoir, Chers collègues, mes salutations dévouées les plus cordiales,

**Didier KHELFA**

**Vice-président de la Métropole délégué au Budget et aux Finances**

**Maire de Saint-Chamas**